

Commune de Thonac

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N° : 2024 / 02

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
LORS DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT ROUTE DE MAILLOL**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2 et L.2213 à L. 2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8 et R.417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription,

Vu la déclaration d'intention de commencement de travaux déposée par la SARL Guy CANAUD le 16 janvier 2024,

Considérant que les travaux de tranchée pour des travaux d'assainissement, pour le compte de la SEMITOUR et opérés par la SARL Guy CANAUD, sise à TURSAC nécessitent pour la sécurité des usagers de réglementer la circulation et le stationnement,

**ARRETE**

**Article 1**

A compter du 22 janvier 2024, et jusqu'à la fin des travaux, les prescriptions suivantes s'appliquent aux droits du chantier route de Maillol :

- la circulation se fait sur une chaussée rétrécie.
- La circulation des piétons est déviée au trottoir opposé au moment des interventions.
- Le stationnement des véhicules est interdit aux droits du chantier.

**Article 2**

La SARL Guy CANAUD, domiciliée à TURSAC, agissant pour le compte de la SEMITOUR est dans l'obligation de remettre dans l'état initial, la chaussée après ses travaux de terrassement.

**Article 3**

La signalisation conforme aux instructions interministérielles sera installée par le requérant.  
Le présent arrêté devra être affiché sur le chantier.

**Article 4**

L'accès aux propriétés riveraines devra être assuré.

**Article 5**

Monsieur le Maire et la secrétaire de mairie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Fait à THONAC, le 17 janvier 2024  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Christian GARRABOS.

*Certifié exécutoire par le Maire,  
Le 17 janvier 2024  
Publié et notifié le 17 janvier 2024  
Le Maire,  
Christian GARRABOS.*

